

Marseille, le 05 décembre 2023

Au SE-EPM de Marseille, l'encadrement en roue libre...

Madame la Directrice Inter-Régionale, vous avez rencontré les agents du SE-EPM le 20 octobre. La CGT PJJ Sud-Est vous a ensuite sollicitée pour une **audience syndicale le 10 novembre** afin de vous faire part des difficultés rencontrées au quotidien avec l'équipe de cadres depuis trop longtemps. Vous avez pu évaluer l'ampleur des dysfonctionnements dans l'encadrement et leur impact sur l'équipe.

Tout comme la CGT PJJ, vous identifiez l'encadrement comme source principale de la souffrance des professionnels au travail.

A l'issue de cette instance, vous avez acté plusieurs pistes de travail. Nous attendons toujours des actes !

Sans direction depuis près de 7 mois, l'équipe de responsables d'unité est livrée à elle-même et malheureusement en roue libre.

Un directeur ou une directrice par intérim à 20% ne suffit pas !

Sentiment d'infantilisation, d'humiliation publique, de méfiance exacerbée, hyper contrôle, appétences et compétences niées, sentiment de déshumanisation, changements de planning de dernière minute, décisions unilatérales... Autant de **facteurs aggravants des risques psycho-sociaux** vécus au quotidien par l'équipe pluridisciplinaire mettant en péril la sécurité au travail.

Les évènements se multiplient et se ressemblent. Le dernier en date : **une menace de mort à l'encontre d'un agent** par un mineur!! Quid du traitement apporté à cette situation par la PJJ ? En effet, alors que l'Administration Pénitentiaire demande le transfert du mineur - quelles qu'en soient ses raisons -, la PJJ, elle, s'y oppose, discréditant l'agent, de fait, par cette décision prise sans concertation avec l'équipe éducative, tout en renforçant le sentiment d'abandon et de dénigrement chez ce professionnel.

A l'heure où les EPM sont pointés du doigt pour leurs dysfonctionnements (Cf rapport de la cour des comptes juillet 2023). Il serait peut-être temps de réagir !

L'absence de bienveillance de l'équipe de cadres est une fois de plus au cœur des problématiques du service. Rappelons que **la santé psychique des agents** est un facteur essentiel dans **la qualité de la prise en charge des jeunes** et qu'ils sont garants de la qualité de vie au travail des agents. Rappelons aussi que le chef d'établissement est responsable pénalement de la santé et de la sécurité des agents.

Madame la Directrice Interrégionale, vous avez entendu la revendication de la CGT PJJ Sud-Est en nommant une directrice de service. Nous vous alertons sur le climat de souffrance qui perdure. Nous restons ainsi vigilants à l'évolution de la situation et nous vous demandons de mettre en action sans délai les pistes de travail résultant de l'audience du 10 novembre afin de rassembler tous les agents autour d'une mission qui est commune.

L'équipe éducative devra-t-elle en passer par un mouvement collectif plus conséquent pour se faire enfin entendre ?